

Enquête relative au décret "inscriptions"

(dépouillement de l'enquête menée auprès des chefs d'établissement du fondamental)

Résultats complets (taux de réponses : 70,2%)

1. Combien de conventions votre école a-t-elle signée avec le secondaire ?

0 convention	64,8%
1 convention	31,2%
2 conventions ou plus	4,0%
Total	100,0%

2. La première convention signée l'a été avec une école secondaire ...

	1 ^{ère} convention
du même site	44,4%
du même Pouvoir Organisateur avec laquelle des liens se sont noués historiquement	53,8%
autres	37,5%
Total	100,0%

3. La deuxième convention signée l'a été avec une école secondaire ...

	2 ^{ème} convention
du même site	0,0%
du même Pouvoir Organisateur avec laquelle des liens se sont noués historiquement	50,0%
autres	5,6%
Total	100,0%

4. La Ministre Marie Arena a récemment évoqué la possibilité de mettre en place à l'horizon 2010 un système centralisé d'inscriptions des élèves à l'échelle de la CF par exemple via le site "enseignement.be"

A votre avis, la mise en place d'un tel système d'inscription par internet ...

	oui	non
pose la question de l'égalité d'accès des familles	92,2%	7,8%
est un obstacle au nécessaire dialogue école – famille au moment de l'inscription	96,1%	3,9%
porte atteinte à la liberté d'enseignement	65,2%	34,8%
est une bonne initiative	5,7%	94,3%

5. Concernant les conventions entre écoles, l'hypothèse actuellement envisagée par la Ministre Arena (LE SOIR du 27 février 2008) est la suivante : « une école secondaire peut conclure une première convention avec une école fondamentale et, si elle le souhaite, conclure au maximum une seconde convention avec une autre école fondamentale dont l'indice socio-économique est plus faible que l'indice moyen de la Communauté française »

A votre avis, cette hypothèse :

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> apporte une solution satisfaisante ; | 3,3% |
| <input type="checkbox"/> est acceptable sans plus ; | 33,0% |
| <input type="checkbox"/> ne convient pas du tout ; | 61,1% |
| <input type="checkbox"/> sans réponse | 2,6% |

5. Une hypothèse alternative a été formulée par le Groupe de Travail du SeGEC (fondamental/secondaire/PMS, PO/Directions) : « autoriser les écoles fondamentales et secondaires à conclure des conventions sans limitation du nombre de conventions mais en référence au nombre de places disponibles ; les CES et les entités pourraient constituer un cadre pour la conclusion de ces conventions afin de garantir à chaque école qui le souhaite de pouvoir rentrer dans le système des conventions ; en outre pour les écoles secondaires dotées d'un indice socio-économique élevé qui souhaitent entrer dans le système des conventions, le conventionnement avec au moins une école dont l'indice socio-économique est plus faible serait rendu obligatoire »

A votre avis, cette hypothèse :

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> apporte une solution satisfaisante ; | 24,6% |
| <input type="checkbox"/> est acceptable sans plus ; | 55,2% |
| <input type="checkbox"/> ne convient pas du tout ; | 16,3% |
| <input type="checkbox"/> sans réponse | 4,0% |

6. Une autre alternative a également été évoquée par le Groupe de Travail du SeGEC: « afin d'éviter toute forme de déséquilibre entre les établissements, supprimer toute possibilité de conventionnement entre les écoles fondamentales et secondaires »

A votre avis, cette hypothèse :

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> apporte une solution satisfaisante ; | 55,4% |
| <input type="checkbox"/> est acceptable sans plus ; | 18,5% |
| <input type="checkbox"/> ne convient pas du tout ; | 23,5% |
| <input type="checkbox"/> sans réponse | 2,6% |

7. Synthèse des 3 scénarios proposés

	Hypothèse Marie Arena	Alternative 1 plusieurs conventions	Alternative 2 pas de conventions
Solution satisfaisante	3,3%	24,6%	55,4%
Acceptable sans plus	33,0%	55,2%	18,5%
Ne convient pas du tout	61,1%	16,3%	23,5%
Sans réponse	2,6%	4,0%	2,6%
Total	100%	100%	100%
Sous-total			
Satisfaisant + Acceptable sans plus	36,3%	79,8%	73,8%

8. Si vous êtes une école potentiellement concernée par le mécanisme de subventionnement différencié annoncé par la Ministre Arena (soit une école qui accueille un public défavorisé à moyennement défavorisé), quelle est selon vous l'affectation prioritaire à privilégier pour ces moyens supplémentaires ?

accroître le nombre d'enseignants	18,9%
accroître les autres formes d'encadrement (éducateurs, aide aux directions, etc ...)	27,3%
augmenter les moyens financiers mis à disposition de l'école (subventions de fonctionnement)	4,4%
augmenter le subventionnement des bâtiments scolaires	1,3%
ne se prononce pas	48,1%
Total	100,0%